









La SARhDINTE



DEMETROPOLISATION - NRP !!!





OCTOBRE 2020



Sections SARH-DINR



Bonjour,

actualité très chargée, entre la crise sanitaire, les protocoles sanitaires, l'application de la loi de la transformation publique, la démétroplisation, le NRP (Nouveau Réseau de Proximité)....

L'action syndicale est plus que jamais engagée dans la défense des agents. Nous aurions pu penser naïvement que la période difficile que nous venons de traverser aurait servi pour repenser nos sociétés vers un humanisme profond et sincère, malheureusement les schémas nauséabonds et nocifs reviennent comme si de rien n'était.

Notre Assemblée Générale fera un point de situation le 2 novembre 2020 (participation avec inscription obligatoire conséquences des consignes sanitaires)



Notre 32ème Congrès reprécisera les axes, orientations et valeurs de notre syndicat. Il se tiendra du 14 au 18 décembre 2020.

N'hésitez pas à consulter nos infos locales :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b30/https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b31/

Inscrivez vous à l'info de La Sardine :

(solidairesfinancespubliques.dresg@dgfip.finances.gouv.fr)

Nos infos nationales :

https://solidairesfinancespubliques.org/

Avec une partie réservée à nos adhérent.e.s, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonne lecture de votre journal, nous restons à votre disposition en permanence.

Solidairement



ASSEMBLEES GENERALES SARH ET DINR Auditorium du Montaigne - 2 novembre 2020 - 9h00

Nos Assemblées Générales se tiendront sous un format particulier. Le nombre de places étant limitées, les inscriptions sont obligatoires. Les protocoles sanitaires seront entièrement respectés.

N'oubliez pas de vous inscrire sur notre boite mail, nous informerons les agents lorsque la capacité de la salle ne nous permettra plus de les inscrire.



PROTOCOLE SANITAIRE (capacité de la salle réduite):
Exceptionnellement cette année, si vous désirez participer à nos AG,
veuillez nous envoyer un mail de confirmation à
solidairesfinancespubliques.dresg@dgfip.finances.gouv.fr
avant le 20 octobre 2020.
La liste des participant.e.s reste bien entendu confidentielle au syndicat.

« Tout agent de la DGFiP peut, une fois par an, assister à l'AG d'un syndicat, qu'il soit adhérent ou non » (contrairement à ce que laisserait penser Sirhius).

Une autorisation d'absence collective a été déposée à la direction par les sections.

Il suffit juste de prévenir votre chef de service et de saisir donc dans Sirhius

- type de motif Fonctions syndicales,...
- motif assemblée générale syndicale adhérents

OU EN EST NOTRE SUPER ACF ???



Nous sommes remontés à nouveau sur ce sujet auprès des deux directions, leur rappelant que cette évidence était partagée en intersyndicale, mais aussi par tous.tes les agent.e.s.

Nous ne rappellerons pas ici toutes les actions entreprises depuis plusieurs années pour faire reconnaître ce droit évident auprès de la Direction Générale.

Les Directions nous ont informés qu'elles vont de nouveau écrire à la Direction Générale pour appuyer nos demandes.

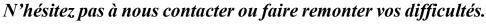


DEMANDEZ VOTRE KIT SANITAIRE !!!!



Le SARH nous a confirmé disposer de 9 Mois de stock de Kits pour les agents du SARH et de la DINR.

Ces demandes doivent être formulées et gérées par les chefs de service. Afin de lutter contre cette pandémie, les gestes barrières sont une priorité. Demandez votre KIT (masques jetables ou réutilisables, lingettes, gel hydroalcoolique, mouchoirs) auprès de votre chef de service.



Les masques DIM ont été retirés par précaution (cf infos La Sardine)



REORGANISATION DE LA MISSION RETRAITE SARH

Une structure disparaît au profit des 3 autres. Les agents restent sur la mission retraite, certains devront se positionner sur les autres structures internes de la MRE.

Une réorganisation matérielle est prévue, à minima.

Le SRE reprend la main petit à petit.







Allons à Messine pécher la sardine Allons à Noyon pécher le goujon!

Relocalisation des services des Finances publiques dans les territoires : réunion des maires des 50 premières communes retenues

A titre d'information faisant un point avec les Directions SARH et DINR:

- concernant le SARH rien n'est prévu dans les 50, par contre réserve de la Direction concernant les 15 suivantes,
- pour la DINR, à Noyon (60 Oise), création d'un Pôle national d'expertise en matière de fiscalité des entreprises, il s'agit du transfert d'une mission DINR.

"Le SIEE de la DINR est le gestionnaire du mini-guichet unique de TVA (mini-one-stop-shop ou MOSS) permettant aux sociétés établies en France de déclarer et d'acquitter la TVA due dans l'Union européenne sur les prestations de services électroniques."

La mission se retrouvera à Noyon, sous autorité fonctionnelle de la DINR, mais pas forcément organisationnelle, peut-être dépendante du département en termes de gestion.

Il n'y a pas encore de finalisation spécifique.





Je manage, tu manages, il manage, nous manageons,

vous managez, ils managent ...



Toute absence d'organisation formelle du travail, est comblée inévitablement par une contrepartie informelle. Or, les relations interpersonnelles non prescrites par l'autorité légitime émergent et outrepassent, par le fait même, ce qui aurait dû être planifié ou attendu de la part des autorités responsables

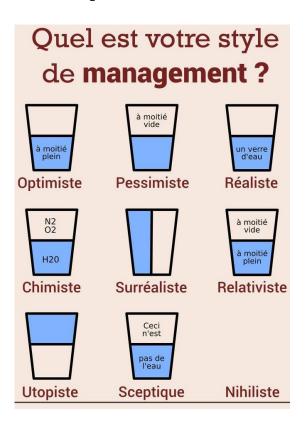
Le bon management est l'exercice du pouvoir en appliquant une communication et une motivation appropriées auprès des hommes au sein d'un collectif de travail.

Le management doit être à l'écoute du personnel, savoir motiver et insuffler une philosophie morale suffisamment humaine, tout en s'adaptant à la complexité des exigences du travail et à la difficulté des relations humaines.

Il doit faire preuve d'anticipation dans le formalisme de l'organisation du travail et le cas échéant, combler le manque organisationnel sans autoritarisme.

Voilà la responsabilité d'un bon management, exigeante mais intrinsèque à la fonction.

A défaut d'instructions, c'est un manque organisationnel qui se révèle, dont l'agent ne peut être tenu responsable.



DONNEZ VOTRE AVIS !!!

MERCI PAR AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION



PROPOSITION DE FERMETURE POUR 2021

NOM: PRENOM:

ORGANISME : SARH ou DINR

SERVICE :

Anonymat garanti par le syndicat.

Seul un résultat global est communiqué à la direction.

Vendredi 14 mai 2021	
Vendredi 12 novembre 2021	
Vendredi 24 décembre 2021	
Vendredi 31 décembre 2021	
Tous les jours proposés ci-dessus	
Aucun jour proposé ci-dessus	
Si 24 et/ou 31 décembre ne sont pas des fermetures	
d'établissement, demande d'autorisation de départ avancée à 15h00	
Autres jours proposés :	

Cochez les propositions choisies.

Retour à votre correspondant ou au local syndical

Ou à solidairesfinancespubliques.dresg@dgfip.finances.gouv.fr







1848 : Journee de travail limitée à 10 h 1864 : Droit de Grève

1884 : Droit Syndical

1906 : Repos compensateur de 24 h hebdomadaire

1910 : Retraite à 65 ans

1918 : Allocations Familiales 1919 : Journée de 8 h

1928 : Assurance Maladie

1936 : 15 jours de Congés Payés 1936 : Conventions Collectives

1936: Semaine de 40 h

1941 : Retraite par répartition

1941 : Salaire Minimum

1942 : Médecine du Travail

1945 : Création des Comités d'entreprise

19/5 : Securité Sociale 1950: SMIG

1956 : 3^{ème} semaine de congés payés

1958 : Assurance Chômage

1967 : Intéressement

1969 : 4^{ème} semaine de congés payés

1975 : Assurance vieillesse pour tous

1982 : 5^{ème} semaine de congés payés

1998 : Les 35 h

Quelques Bricoles qui ne servent à rien !!!